

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT

Meurthe-et-Moselle

COMMUNE DE MALZÉVILLE

ARRONDISSEMENT

Nancy

CANTON

Saint-Max

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 JUIN 2020

DÉLIBÉRATION N° 2020_025

Rapporteur : Bertrand KLING

Objet : Installation des commissions municipales

L'an deux mille vingt, le quatre juin à dix-neuf heures, le conseil municipal de Malzéville, étant assemblé en séance ordinaire, à la salle polyvalente Michel DINET, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Bertrand KLING, Maire.

Nombre de conseillers			Présent-es :
en exercice	présents	votants	
29	26	29	Bertrand KLING - Irène GIRARD - Jean-Marie HIRTZ - Malika TRANCHINA - Pascal PELINSKI - Gaëlle RIBY-CUNISSE - Gilles MAYER - Philippe BERTRAND-DRIRA - Stéphanie GRUET - Jean-Pierre ROUILLON - Jean-François HUGUENIN-VIRCHAUX - Sophie DURIEUX - Daniel THOMASSIN - Aude SIMERMANN - Yves COLOMBAIN - Elisabeth LETONDOR - Gilles SPIGOLON - Anne MARTINS - Jean-Marc RENARD - Claire FLORENTIN-POIZOT - Paul LEMAIRE - Marie-Claire TCHAMKAM - Pierre BIYELA - Agnès JOHN - Corinne MARCHAL-TARNUS - Camille WINTER
Date de convocation			Excusé-es :
22 mai 2020			
Date d'affichage			Alexandra VIEAU (procuration à Irène GIRARD) - Jessica NATALINO (procuration à Stéphanie GRUET) - Jean-Yves SAUSEY (procuration à Corinne MARCHAL-TARNUS)
11 juin 2020			
Transmis en préfecture le			
11 juin 2020			
Rubrique : 5.2			

Il a été procédé, conformément à l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil : Irène GIRARD ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées

L'article L.2121-22 du code général des collectivités territoriales permet au conseil municipal de former des commissions chargées d'étudier les questions qui lui sont soumises, soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres.

Ces commissions municipales peuvent avoir un caractère permanent et sont, dans ce cas, constituées dès le début du mandat du conseil.

Il s'agit donc de procéder à la désignation des membres des commissions municipales, lesquelles ont pour objectif d'étudier certaines questions avant qu'elles ne soient soumises à la décision de l'ensemble des membres du conseil municipal.

Ces commissions sont toutes présidées, de droit, par le maire auprès duquel sont désigné-es des membres titulaires et suppléants qui composeront chacune des commissions. Chaque commission désigne lors de sa première réunion, une ou un vice-président-e.

La loi ne fixant pas de méthode particulière pour la répartition des sièges de chaque commission, le conseil municipal doit s'efforcer de rechercher la pondération qui reflète le plus fidèlement la composition politique de l'assemblée, chacune des tendances représentées en son sein devant disposer d'au moins un représentant.

Bien qu'elles soient composées exclusivement de conseillers municipaux, des personnes qualifiées, extérieures à l'assemblée délibérante, pourront éventuellement participer, à titre d'expert et avec voix consultative, aux travaux préparatoires de ces commissions.

Un même conseiller titulaire dans une commission pourra être suppléant dans une autre commission.

Les adjoint-es pourront participer à toutes les commissions, avec voix consultative s'ils ne sont pas membres titulaires de celles-ci.

Le nombre de ces commissions est déterminé librement par le conseil municipal.

En accord avec le projet politique porté par la majorité municipale et tenant compte des compétences que le législateur a décentralisées à la commune, il est proposé à l'assemblée de former **4 commissions municipales** comprenant de 8 à 11 membres titulaires et 8 à 11 membres suppléants :

- **Commission Education et solidarités**
- **Commission Aménagement durable, environnement et cadre de vie**
- **Commission Vie locale, citoyenne et culturelle**
- **Commission Finances et ressources humaines**

Monsieur le maire sollicite les deux listes en présence, afin qu'elles lui proposent des candidats-es.

Monsieur le maire propose un vote à main levée, les membres du conseil municipal approuvent à XXXXXX.

Le conseil municipal,

après en avoir délibéré
à l'unanimité,

adopte la liste des 4 commissions municipales comprenant de 8 à 11 membres :

- **Commission Education et solidarités**
- **Commission Aménagement durable, environnement et cadre de vie**
- **Commission Vie locale, citoyenne et culturelle**
- **Commission Finances et ressources humaines**

fixe la composition des différentes commissions municipales comme suit :

Commission Education et solidarités

Membres titulaires	Membres suppléants
- Président : Maire	- Stéphanie GRUET
- Malika TRANCHINA	- Marie-Claire TCHAMKAM
- Gaëlle RIBY-CUNISSE	- Agnès JOHN
- Sophie DURIEUX	- Alexandra VIEAU
- Jessica NATALINO	- Gilles MAYER
- Jean-Marc RENARD	- Claire FLORENTIN-POIZOT
- Anne MARTINS	- Paul LEMAIRE
- Pierre BIYELA	- Irène GIRARD
- Aude SIMERMANN	- Yves COLOMBAIN
- Gilles SPIGOLON	- Jean-François HUGUENIN-VIRCHAUX
- Jean-Pierre ROUILLON	- Camille WINTER
- Jean-Yves SAUSEY	

Commission Aménagement durable, environnement et cadre de vie

Membres titulaires	Membres suppléants
<ul style="list-style-type: none">- Président : Maire- Pascal PELINSKI- Jean-Marie HIRTZ- Philippe BERTRAND-DRIRA- Elisabeth LETONDOR- Daniel THOMASSIN- Aude SIMERMANN- Yves COLOMBAIN- Stéphanie GRUET- Jessica NATALINO- Alexandra VIEAU- Corinne MARCHAL-TARNUS	<ul style="list-style-type: none">- Jean-Pierre ROUILLON- Irène GIRARD- Gilles MAYER- Malika TRANCHINA- Gaëlle RIBY-CUNISSE- Anne MARTINS- Agnès JOHN- Sophie DURIEUX- Paul LEMAIRE- Jean-Marc RENARD- Camille WINTER

Commission Vie locale, citoyenne et culturelle

Membres titulaires	Membres suppléants
<ul style="list-style-type: none">- Président : Maire- Irène GIRARD- Alexandra VIEAU- Gilles SPIGOLON- Paul LEMAIRE- Jean-Pierre ROUILLON- Jean-François HUGUENIN-VIRCHAUX- Claire FLORENTIN-POIZOT- Agnès JOHN- Marie-Claire TCHAMKAM- Philippe BERTRAND-DRIRA- Camille WINTER	<ul style="list-style-type: none">- Stéphanie GRUET- Aude SIMERMANN- Yves COLOMBAIN- Jessica NATALINO- Gaëlle RIBY-CUNISSE- Malika TRANCHINA- Sophie DURIEUX- Jean-Marc RENARD- Anne MARTINS- Pierre BIYELA- Jean-Yves SAUSEY

Commission Finances et ressources humaines

Membre titulaires	Membres suppléants
<ul style="list-style-type: none">- Président : Maire- Gilles MAYER- Jean-François HUGUENIN-VIRCHAUX- Irène GIRARD- Gaëlle RIBY-CUNISSE- Philippe BERTRAND-DRIRA- Pascal PELINSKI- Paul LEMAIRE- Agnès JOHN- Anne MARTINS- Alexandra VIEAU- Corinne MARCHAL-TARNUS	<ul style="list-style-type: none">- Stéphanie GRUET- Gilles SPIGOLON- Yves COLOMBAIN- Malika TRANCHINA- Jean-Marie HIRTZ- Sophie DURIEUX- Marie-Claire TCHAMKAM- Aude SIMERMANN- Daniel THOMASSIN- Jessica NATALINO- Jean-Yves SAUSEY

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre figurent les signatures



Le Maire,

Bertrand KLING

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés faire l'objet des recours suivants :

- **recours administratif gracieux auprès de mes services,**
- **recours contentieux pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nancy.**

